Commune de
Val-de-Ruz

# ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

## relatif à la nomination de quatre membres de la Commission de l'énergie

*Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,*

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

sur la proposition du chef de dicastère responsable de l'énergie,

**arrête :**

Nomination

**Article premier :**
Sont nommés membres de la Commission de l'énergie, par ordre alphabétique :

- Mme Martine Felber ;
- M. Cyril Gros ;
- M. Daniel Henry ;
- M. Gilles Vuilliomenet.

Entrée en vigueur

**Art. 2 :**
Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Publication

**Art. 3 :**
Le présent arrêté sera inscrit au Recueil systématique de la Commune.

Val-de-Ruz, le 1er février 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président J.-C. Brechbühler

Le chancelier P. Godat